Regard rétrospectif sur la gestation des programmes

Paul Goirand,
Centre EPS et Société

L'événement que constitue la rédaction des programmes baigne dans un environnement professionnel actif qui agit sur l'événement et s'empare comme il peut, directement ou indirectement, des résultats des travaux. Dynamique sociale où l'on rencontre, pendant cette période, réflexion collective au sein des académies, activité syndicale de masse, intervention de la direction syndicale, activité de l'AEEPS, Université d'été en EPS à Grenoble et Marseille, colloques à Montpellier et Lyon, activité de l'INRP et de certaines UFRS-TAPS... Le GTD et l'Inspection Générale ne peuvent pas ne pas en tenir compte. Les programmes ne peuvent pas se faire sans les enseignants et en ignorant la culture et la dynamique professionnelles. Comprendre cette période de l'histoire de la discipline, c'est entrer dans cette complexité et ne pas la réduire à un jeu de tribune entre des personnes, fussent-elles prestigieuses, même si leur influence personnelle a été grande.

Reconstituer la chronologie des faits court obligatoirement le risque d'en sélectionner certains et d'en négliger ou oublier d'autres faits. Cette sélection souvent involontaire induit une interprétation partiale pour le moins trop rapide et peut indisposer le lecteur. Les réactions prévisibles seront d'autant plus vives que la période évoquée est récente et les acteurs qui se sont impliqués (beaucoup) dans la production de ces textes sont toujours actifs, pour la plupart d'entre eux.

Présenter un listing de faits datés d'une façon linéaire peut laisser apparaître une logique de cause à effet qui n'est pas recherchée. Un fait daté ne participe pas obligatoirement à l'émergence de faits qui lui succèdent dans le temps. Fallait-il séparer dans des colonnes différentes des séries de faits qui se déroulent dans la même sphère d'influence ?

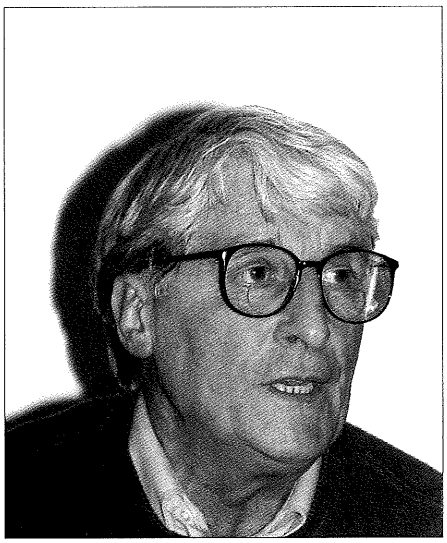

Séparer le rappel chronologique des questions personnelles que cette période suscite, est déjà une garantie vis-à-vis d'une trop grande subjectivité et mais aussi l'illustration d'une réaction de curiosité relative à l'événement. Que valent les faits sans un questionnement personnalisé ? Cette curiosité ne demande qu'à être partagée et qu'à donner l'occasion d'échanges de points de vue sur cette période de l'histoire de la discipline.

Enfin, replacer les travaux du GTD-EPS dans la très profonde remise en cause du système éducatif nous a paru nécessaire. L'EPS participe à la vie des établissements scolaires et dépend de la dynamique d'ensemble du système éducatif. Dans quelle mesure est-elle influencée par les politiques successives des différents ministères qui se sont succédé depuis 1981 ?

Pour faciliter la lecture, nous donnons un répertoire des sigles utilisés :

CNP : Conseil National des Programmes.

GTD EPS : Groupe Technique Disciplinaire, Education Physique et Sportive (au sein du CNP).

CSE : Conseil Supérieur de l'Education.

DLC : Direction des Lycées et Collèges (auprès du Ministre de l'Education Nationale).

UEREPS : Unité d'Enseignement et de Recherche en EPS, création 1975, deviendra UFRAPS puis UFRSTAPS, puis Faculté des Sports.

AEEPS : Association des Enseignants d'EPS (anciennement amicale des enseignants d'EPS).

INRP : Institut National de la Recherche Pédagogique.

PA : principe d'action.

PO : principe opérationnel.

PG : principe de gestion.

Au-delà du travail de documentation nécessaire et paradoxalement difficile pour une période récente, ce dossier est le résultat d'échanges avec des collègues membres du GTD et plus particulièrement : A.Davisse, J.Marsenach, J.Metzler, R.Dellhemmes, J.Rouyer. Il n'engage cependant que la responsabilité de son auteur.

1. Rappel chronologique

Dès 1979, la préoccupation de l'Inspection générale EPS était de réformer les instructions officielles de 1967. La raison en était simple : ces textes apparaissaient trop orientés par la visée sportive et assimilaient trop étroitement l'EPS à la pratique sportive. En 1980-81, à l'initiative de l'IG, la profession fut sollicitée pour répondre à 10 questions restituant l'EPS comme un enseignement spécifique ayant ses objectifs et contenus propres. La synthèse des réponses ne sera jamais connue.

1981 - Ministère Savary :

Réforme du système éducatif

Intégration de l'EPS à l'Education Nationale.

1983 :

Commission horizontale toutes disciplines de réforme des programmes.

Commission verticale EPS. Président A.Hébrard (1).

1984 - Ministère Chevènement

1985-86 :

Instructions officielles et Programme EPS très inspirés des conclusions de la commission verticale, publiés par le CNDP dans le "Livre de poche".

Thèmes principaux : Recherche de la spécificité de la discipline : l'EPS ne se confond pas avec les APS dont elle organise la pratique et l'apprentissage...Définition des objectifs de l'EPS, progressivité des apprentissages : niveaux d'habileté.

1986 - Ministère Monory :

Publication de :*"EPS réflexion et perspective"* A.Hébrard. Edition Revue EPS. Ce sont les conclusions de la commission verticale. Thèmes principaux : les contenus d'enseignement au centre de la situation pédagogique. Cohérence : finalités-contenus-démarche. Contenus d'enseignement et contenus de formation.

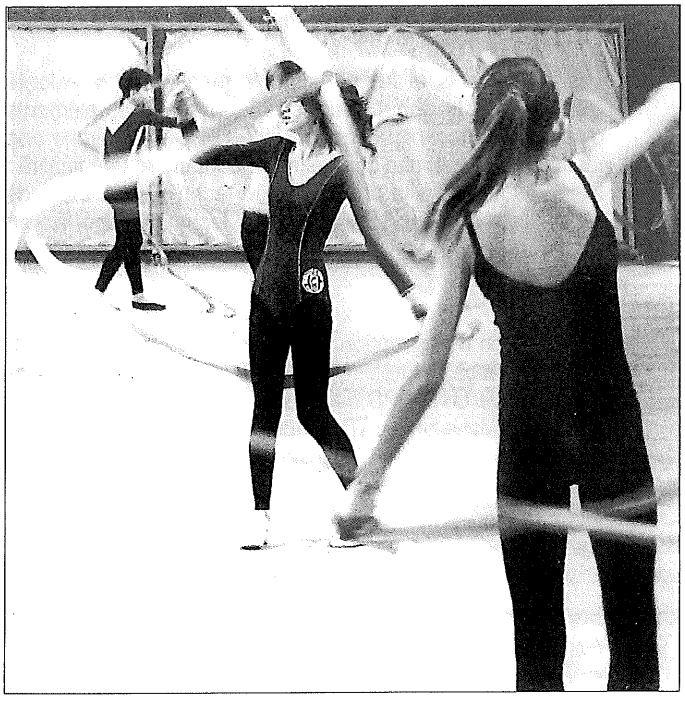

1987 :

Cl. Pineau publie : *Les instructions officielles pour les collèges.* Revue EPS n° 197.

Lancement d'une opération de rédaction de programme pour l'EPS dans la perspective de 1992 (Intégration européenne). Groupe de pilotage présidé par Cl.Pineau : expérimentation dans 5 académies et programme national de recherche dans les UEREPS; il ne sera jamais demandé à ces recherches, financées par le ministère, de rendre compte de leurs travaux.

Cl.Pineau publie :

- *"Compléments aux programmes et instructions EPS. Explicitations des contenus et des méthodes exigibles au regard des programmes".* Revue EPS n° 204.
- *"EPS, discipline d'enseignement...Au dessein de former s'ajoute celui d'enseigner."* Revue EPS. 205. Mai-juin 1987.

L'auteur recentre la réflexion sur les contenus d'apprentissage en EPS... Dans le même temps dans les concours de recrutement les jurys demanderont qu'on parle de leçon et non plus de séance d'EPS, affirmant par là la responsabilité de l'enseignant devant sa classe quant aux apprentissages spécifiques.

1988 - Ministère Jospin :

Cl. Pineau publie : *"L'EPS en 1992 ou les aventures d'une didactique".* Revue EPS. 211. Mai-juin 1988.

1989 :

Loi d'orientation sur l'éducation : notion centrale de projet de l'élève.

Commission Bourdieu-Gros : décloisonnement des disciplines.

CNP : révision des programmes de toutes les disciplines. Charte des programmes. Orientation : différenciation de compétences et connaissances.

Cl.Pineau publie :

- *"Programmes et savoirs en EPS."* Revue EPS n° 216.
- avec M. Delaunay : *" Un programme, la leçon, le cycle"* Revue EPS n°217.

1990-91 :

GTD EPS : Présidence A.Hébrard. (composition initiale : J.Marsenach, P.Parlebas, R.Guillon, P.Fernandez, J.Metzler, A.Davisse, G. Malvezin)

Existence parallèle d'un groupe de pilotage national de rédaction des programmes (Cl. Pineau, inspecteur général EP) et du GTD-EPS (A. Hébrard, universitaire).

La période 1991-95 sera marquée par la volonté de l'Inspection Générale de conserver la maîtrise de l'opération en dehors puis en dedans du GTD. C.Pineau devenant co-président du GTD.

Sous la responsabilité de l'IG, des commissions académiques de propositions de programme sont mises en place. Les propositions des différentes académies mettent devant une grande variété permettant d'avancer que " l'EPS discipline scolaire est caractérisée par une diversité de matrices disciplinaires " (DEA Bourelly. Orsay 1995). Cette diversité plaide pour la nécessité d'un programme tout en plaçant devant l'incontournable difficulté d'obtenir un consensus (2).

1991 :

Cl.Pineau publie :*"Introduction à une didactique de l'EPS".* Dossier EPS n°8. 1991.

C'est une "synthèse" personnalisée des travaux académiques et du groupe de pilotage national. Ce texte est rédigé par Cl.Pineau au terme d'un stage (1 semaine) regroupant IG, IPR et INRP à Mulhouse.

P. Parlebas publie : *"Didactique et logique interne des APS"* Revue EPS n° 228 (mars-avril 1991). C'est une véritable déclaration de guerre au courant didactique que l'auteur marque d'une croix politique et qu'il dénonce comme une entreprise subversive. P.Parlebas maintiendra la pression à la fois théorique et idéologique par sa présence active dans le GTD et par des interventions dans les colloques nationaux : Strasbourg, Poitiers, Paris Sorbonne.

Une commission intitulée "groupe de pilotage pour l'étude de l'évaluation et des épreuves d'EPS aux examens est réunie les 19-20 nov. 1991, puis en janvier 92 pour réformer les épreuves aux examens.

1992 - Ministère Lang :

Cl.Pineau publie :

- *"L'évaluation en EPS"*. Revue EPS. n° 235.
- *"Les épreuves d'EPS aux examens de l'EN "*. Revue EPS n° 237.

Cl.Pineau entreprend une série de réunions de l'ensemble des enseignants d'EPS, dans les académies, pour présenter ses options relatives à l'EPS et son évaluation aux examens.

14 avril 1992 :

Le GTD EPS présente le produit de ses travaux, apprécié par le CNP. Ce qu'a apprécié le CNP est la réflexion large sur la discipline avant de se lancer dans la rédaction des programmes. Sommaire de ce rapport : programme et éducation, programme et EPS, conceptions et représentations actuelles, (idées et modèles théoriques), les recherches et les réflexions actuelles sur la situation d'enseignement, les orientations de l'IG pour définir les contenus d'enseignement (il s'agit là de la présentation d'une problématique fondée sur une modélisation de l'activité de l'élève face aux tâches d'EPS, très inspirée des travaux scientifiques sur les apprentissages moteurs), stratégie d'écriture des programmes. C'est à partir de cette date et l'appréciation positive du CNP que C.Pineau est devenu membre assidu et actif au sein du GTD.

1993 :

Un texte et une affiche seront envoyés à tous les établissements pour initier un travail interactif. L'affiche est bien reçue mais peu de réponses arrivent en retour de cette enquête envoyée le 27-02-93. Les collègues ont des difficultés à s'emparer du cadre théorique du GTD.

Cl.Pineau publie avec A. Hebrard : *"Des principes opérationnels aux programmes d'EPS"*. Revue EPS. n° 240

23 mars 1993 :

Texte officiel pour l'évaluation au baccalauréat qui se fait sur la performance, la maîtrise et les connaissances. Texte articulé autour des notions de domaines d'action, de principes d'action, principes opérationnels et principes de gestion.

Cl Pineau avoue être pressé pour assurer à l'EPS des bases solides, par un texte sur l'évaluation au bac, publié avant les élections législatives de 1993. Cherche-t-il à prendre de vitesse le GTD ? Le SNEP vote le texte en raison du coef. des épreuves EPS au bac. Ce compromis sur un contenu de texte contesté, jouera comme une bombe à retardement.

L'évaluation est définie avant la rédaction des programmes, encore en chantier, et officialise des options encore en discussion au sein du GTD. Dans les académies, le corps d'inspecteurs pédagogiques met en place un réseau de formateurs associés qui travaillent sur les bases théoriques du texte sur l'évaluation au bac.

1994 - Ministère Bayrou :

Dans les académies, nombreuses sont les réunions d'enseignants qui manifestent leur agacement, certains leur colère, vis à vis des publications. Vocabulaire incompréhensible et changeant, débat qui ne concerne pas la pratique, agitation infructueuse et sans contenu... *"L'EPS aujourd'hui n'est-elle plus qu'un discours"* titre JM Legras dans la revue EPS n° 251.

27 janvier 1994 :

Réunion du GTD élargi (nouvelle composition) : Hébrard invite le collectif à limiter ses ambitions. Pas de synthèse possible et des notions font problème. Aller vers des propositions concrètes. C.Pineau ré-expose le cadre théorique : objectifs généraux, domaines d'action, niveaux d'enseignement, choix des APS, traitement didactique, contenus d'enseignement (PA,PO,PG)

"Schéma directeur des programmes en EPS." Revue EPS n°247 mai-juin 1994.

C'est un document du GTD, non officiel encore, où les notions de domaines d'action, principe opérationnel, principe d'action et principe de gestion sont reprises.

Le texte est soumis à consultation auprès des enseignants d'EPS (oct 94), à la demande du SNEP qui en critique le contenu. On ne connaît pas les résultats de cette consultation qui sera pilotée au plan local par l'Inspection pédagogique. Ce texte provoquera de vives réactions du SNEP.

M.Delaunay est chargé de mission inspection générale auprès des personnels du premier degré (IEN). La commission chargée de la rédaction des programmes pour le premier degré sous la responsabilité de G.Malvezin. Y.Touchard assurera la continuité du travail, entourée d'une équipe de formateurs influencés par les travaux de Delaunay.

8-10 avril 1994 :

Colloque national de Montpellier (AEEPS) : *Techniques sportives et EPS.*

Les intervenants et les participants manifestent la volonté d'entrer dans le débat pour se réapproprier les éléments d'une culture technique sur laquelle l'EPS s'est forgée une identité, une légitimité culturelle, un contenu et une finalité : initier les jeunes à la production de techniques. Il s'agit de réactualiser le rapport de l'EPS à la technique, sportive en particulier.

1995 :

Après un an d'interruption (changement de gouvernement) le CNP change de président (Luc Ferry remplace Dacunha-Castelle). Le GTD EPS est relancé sous une double présidence IG (Malvezin)- GTD (Hébrard).

Janvier 1995 :

Dans le bulletin national du SNEP janvier 1995, l'article : "Question d'identité" ouvre-t-il le conflit ?

Décembre 94 - mars 1995 :

Consultation nationale sur projet de programme pour la classe de 6°. Le contenu reste celui du schéma directeur.

Les groupes académiques publient des compte-rendus de travaux qui cherchent à appliquer les textes sur l'évaluation au bac dans les différentes APS et conformément au schéma directeur. Exemples : le dossier n°19 de la revue EPS compte-rendu des travaux de l'académie de Lyon, et le bulletin de liaison (juin 1994) des enseignants d'EPS de l'académie de Reims .

Mai 1995 :

Congrès national du SNEP Montargis. Réaffirmation de l'orientation du syndicat dans le domaine social et le domaine culturel : *quel projet culturel et social pour la profession ?*

Les participants précisent ce que pourraient être les missions sociales de l'EPS (lutte contre l'échec scolaire) et son ancrage dans la culture sportive (sens des apprentissages).

Juin 1995 :

Colloque régional (SNEP) Angers : *" Le sens du métier."* Les enseignants qui interviennent de façon spontanée font apparaître le scepticisme général vis-à-vis de la production (incompréhension, caractère dérisoire du discours...) et de la méthode de travail du GTD. En 1994-95 il y eut de nombreux colloques du même genre, dans les académies, à l'initiative des directions régionales du SNEP. Très fréquentés, ils se sont faits les échos des mêmes réactions de la "base".

10 juillet 1995 :

Réunion du Conseil Supérieur de l'Education. Le texte de programme de la classe de 6° est retiré à la demande du SNEP. Au-delà du flou de la notion de domaine d'action, d'action motrice, ou d'activité (type de problèmes moteurs, type de problèmes éducatifs, type d'expériences, type de situations éducatives, etc...) et de l'arbitraire du nombre de 5 domaines à programmer en EPS, le débat met en lumière et en jeu les orientations fondamentales de la discipline. (Bulletin Snep n°489)

Recomposition du GTD (co-responsables A.Hébrard et J.Eisenbeis) en vue de rédiger programmes et documents d'accompagnement pour le collège. Des experts rédigent le contenu de chaque APS.

30 août 1995 :

Rencontre DLC (Boissinot,Rollin)- Snep : la DLC reprend le dossier.

12 septembre 1995 :

Rencontre CNP (Ferry, Saget)- Snep : convergence sur le fond.

22 septembre 1995 :

Rencontre Inspection Générale EPS - Snep : nouvelles convergences sur le fond.

28 septembre 1995 :

Conseil Supérieur de l'Education : nouvel arrêté relatif aux modalités d'organisation du CCF pour l'EPS, avec suppression des "domaines".

Nov.déc. 1995 :

J.Rouyer (Secrétaire général du SNEP), dans le cadre de la série "La revue interroge..." : *"Quelle EPS au 21° siècle ? Quel programme ? "* Revue EPS. n° 256. 1995.

J.Rouyer fait le point sur les orientations pédagogiques du

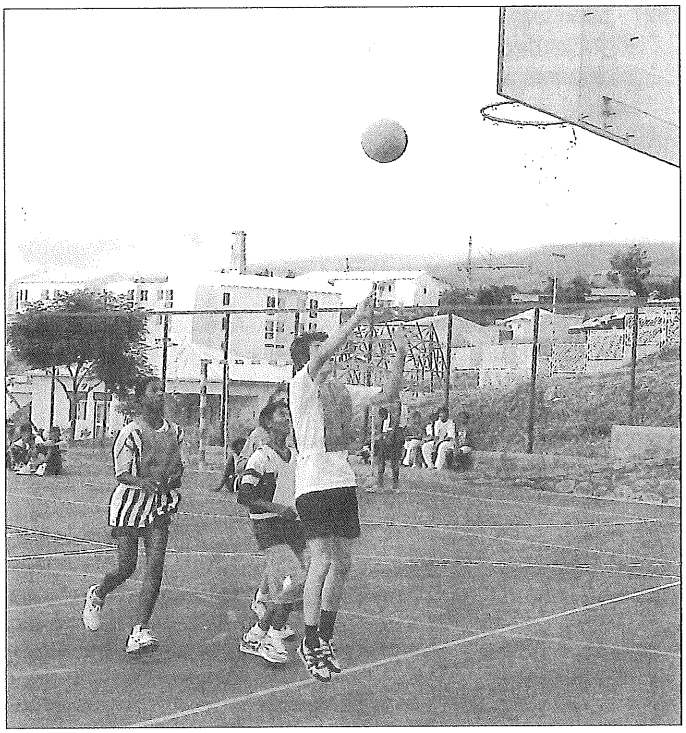

SNEP en termes de problématiques à orientation culturaliste. Son souci est d'éviter une dérive formaliste de la discipline qu'il décèle dans la volonté de définir la spécificité et l'unité de l'EPS, au sein du GTD.

1996 :

Le CNP demande le retrait de la notion de "domaine d'action" dans le texte des programmes en EPS.

C.Rouzies IG.EPS publie : *"Finalités et objectifs de l'EPS".* Revue EPS janv-fév 1996. n° 260. Ses propos se différencient des discours précédents issus de l'Inspection générale. Il renouvelle les objectifs généraux de la discipline et refonde l'EPS sur des options plus proches de la culture sportive.

18 avril 1996 :

Texte programme 6° adopté au CSE (30 abst. 4 pour) : domaine d'action et PA, PO, PG ne figurent plus. Apparaissent : groupements d'activités (8), compétences spécifiques et générales, APSA, etc...Le Snep s'abstient en attendant les documents d'accompagnement.

30-31 mars 96 :

Colloque national du SNEP : *"Ce qui s'apprend en EPS."*

Le colloque a mis en évidence la nécessaire rencontre des recherches universitaires en STAPS et des pratiques de terrain, dans le but de lutter contre l'échec scolaire. Il arrive à la fin de la période 1990-95, marquée par la pression omniprésente de l'Inspection Générale, groupe expert du ministre de l'EN. Le colloque prend place dans le débat sur l'EPS, tiraillé entre l'idéologie, la politique, l'expérimentation scientifique, la pratique quotidienne. Il cherche à lui redonner une perspective plus sereine, plus scientifique, plus ouverte. Son titre rend compte des préoccupations majeures du syndicat plus inquiet de ce qui s'apprend que de ce qui s'enseigne (lutte contre l'échec scolaire oblige !), intéressé plus par ce qui se passe réellement en classe plutôt que de ce que l'Inspection veut qu'il s'y passe.

1997 - Ministère Allègre :

Projet de programme pour les classes de 5°,4°. Consultation et adoption.

1998 :

Projet de programme pour la classe de 3°. Consultation et adoption.

Février 1998 :

Parution du numéro 361 des "Cahiers pédagogiques" où s'expriment G.Malvezin, P.Parlebas, A.Hébrard à propos des programmes : enthousiasme sans nuage de G.Malvezin, opposition brutale de P.Parlebas, regrets d'A.Hébrard. Un rendez-vous manqué ?

Dans les académies, de nombreuses réunions de travail (information ou élaboration) se tiennent à l'initiative de l'Inspection pédagogique.

Février 1999 :

Le GTD (nouvelle composition) sous la présidence de Gilles Klein (MdC UFRSTAPS Toulouse) continue de siéger en vue de la rédaction des programmes d'EPS pour le lycée. Sur quelle base théorique : le texte des épreuves au bac ou le texte des programmes pour le collège ?

2. Rappel du fonctionnement des institutions ou comment devait se prendre une décision en matière de programme d'enseignement.

Procédure rappelée par Ch.Forestier en réponse à une démarche du SNEP contestant le fonctionnement du GTD EPS suite à la publication du "Schéma directeur" dans la revue EPS. (Revue SNEP n°465. Sept. 1994)

La décision en matière de programme est une décision politique, elle revient donc au ministre. Cette décision est préparée par la Direction des Collèges et Lycées (direction administrative) et l'Inspection Générale disciplinaire (compétence technique) en concertation (plus ou moins) avec les personnels représentés par leurs organisations syndicales ou autres associations de spécialistes. Elle est soumise pour avis, au Conseil Supérieur de l'Education qui est paritaire. Approuvée, elle est soumise au Ministre, refusée elle est à renégocier.

Les programmes actuels sont l'aboutissement d'un fonctionnement mis en place en 1989 sollicitant des universitaires et autres personnages au sein du CNP et des GTD, qui jouaient le rôle de conseils de sages non impliqués politiquement ni administrativement donc indépendants des inspections générales. Leurs propositions devaient être soumises au CSE et au ministère. En EPS, l'Inspection Générale n'a-t-elle pas joué un rôle plus important qu'il n'était prévu ? Le GTD n'a-t-il pas été sous la coupe de l'IG ?

3. Quelques remarques personnelles et questions sur le fonctionnement du GTD et le débat de fond, pendant cette période. Ce questionnement est le fruit d'échanges avec certains membres du GTD

3.1. Très rapidement , les membres du GTD ont accepté unanimement la formulation des objectifs généraux de l'EPS : le développement des capacités nécessaires aux conduites motrices, l'acquisitions par la pratique des compétences et connaissances relatives aux activités physiques, sportives et artistiques, l'accès aux connaissances relatives à l'organisation et à l'entretien de la vie physique. A quelques détails près, ils étaient déjà formulés dans le document de Cl.Pineau : Introduction à une didactique de l'EPS. 1991. On peut les trouver déjà dans le livre de A.Hébrard, 1986. Cet accord signifie-t-il que les objectifs généraux ou les finalités d'une discipline, importantes pour sa reconnaissance sociale, ne sont pas ou peu à renouveler ?

3.2. Il n'en fut pas de même pour déterminer les moyens d'atteindre ces objectifs. Pendant la période 1985-95, la bataille d'idées et d'influence au sein du GTD et à l'extérieur a été maximum. Pourquoi cet engagement des personnes dans le débat qui se manifestera par des articles multiples de Cl. Pineau ou des articles sulfureux, tel celui de Parlebas dans la revue EPS ? Pourquoi le même engagement de l'Inspection pédagogique, dans les académies, derrière les thèses de Cl.Pineau ?

3.3. La profession a été régulièrement consultée pendant la période 1991-1995 (commissions académiques de rédaction des programmes, schéma directeur, projet de programme pour les 6° de collège...) pourtant l'impression majoritaire qui prévaut alors, c'est que tout se décide en dehors d'elle. En 1994, le colloque de Lyon (500 personnes) se présente comme un essai de reconquête d'un espace de parole et de débat. La méthode dite "de rédaction concertée" des programmes était-elle possible dans les conditions de fonctionnement du GTD et de l'IG ? Qu'a-t-on fait au sein du GTD ou de l'IG des résultats des multiples enquêtes et consultations ?

3.4. La suite d'articles de C.Pineau dans la revue EPS a, sans aucun doute, troublé le jeu, au point que les étudiants, préparant le concours du CAPEPS ou de l'agrégation, les tenaient pour des textes officiels.Certains membres du GTD ne se sont-ils pas sentis dépossédés ou détournés de la mission qui leur était confiée ? Peut-on dire que Cl. Pineau, doyen de l'Inspection générale jusqu'en 1994, appuyé par des universitaires comme P.Parlebas ou A.Hébrard, a forcé la porte et accéléré le mouvement ? Quelles raisons théoriques et politiques pouvaient justifier cet empressement ?

Pour la petite histoire, Cl.Pineau ne voulait-il pas marquer de son empreinte personnelle, l'avenir de d'EPS, avant de partir en retraite (1995) ?

3.5. Le débat théorique n'est pas que notionnel (domaine de quoi et pourquoi domaine), c'est un débat d'orientation fondamentale. Il est important aujourd'hui de mettre toutes les cartes sur la table. Existe-t-il une discipline d'enseignement, l'EP, qui pourrait se définir hors du champ culturel de l'activité physique humaine ? Personne ne répond oui à cette question. Mais alors quel rapport la discipline entretient-elle avec les fondements de la culture physique et les pratiques sociales qui en sont porteuses ?

3.6. L'expression forte d'une pédagogie nouvelle centrée sur l'enfant n'a-t-elle pas entraîné le GTD dans une option "psychologisante" de l'EPS, abandonnant de ce fait les déterminants culturels de tout enseignement. Les documents d'accompagnement rétablissent le lien entre la discipline et les activités sportives et artistiques.

3.7. 1995 marque un changement de cap dans la rédaction des programmes au sein du GTD. Cette appréciation est-elle juste, au regard de l'abandon de notions importantes telles celles des domaines et des principes ? Si oui, pourquoi y a-t-il eu cette inflexion ?

Le SNEP s'est engagé dans le débat, surtout à partir de 1994, et a été tenu pour responsable de l'échec de la rédaction des programmes sur les bases théoriques du schéma directeur et des premières propositions pour la classe de 6°. Il a été tenu pour responsable du refus de l'évolution de "l'EPS vers un statut fort de discipline d'enseignement", en la confondant avec le sport ? Il a été tenu pour responsable de l'échec de 10 ans de travail et le retour aux instructions de 1967. Puissant, ringard et conservateur le SNEP ? Qu'en penser ?

A un premier passage en force de Claude Pineau et d'une partie du GTD réplique un deuxième passage en force, en sens contraire, animé par le SNEP, représentant à 80 % la profession, et une partie du GTD.

Dans un groupe tel le GTD quand des options essentielles sont inconciliables, le consensus est impossible et il est inévitable que la décision terminale soit interprétée par les "perdants" comme une usurpation. Que devient le débat aujourd'hui ? Où se poursuit-il ? Comment sont interprétés et appliqués les textes par l'Inspection et les enseignants ?

3.8. La revue EPS a joué un rôle important pendant cette période publiant tous les textes de l'Inspection générale dans un format spécial, donnant un statut officiel au contenu. Le volume est considérable et représente une pression continue sur la profession relayée par les inspecteurs pédagogiques régionaux. 14 textes de Cl. Pineau entre 1987 et 1994 dans la revue et des conférences dans les académies. L'orientation imprimée à la réflexion par Cl.Pineau a inquiété des personnes comme J.Vivès responsable de la revue et par deux articles, au moins, Vivès rappelle l'ancrage de la discipline dans l'activité sportive et l'importance de la technique dans les activités corporelle : "Pédagogie sportive : vers une réhabilitation de la technique et de l'exercice" (EPS n° 247) et "Le professeur d'EPS, un entraîneur polyvalent : réflexion sur les nouveaux programmes " (EPS n°261). Qu'est-ce qui se joue alors dans cette publication à deux voix : d'un côté le rêve de compétences transversales spécifiques d'une discipline autonome (Pineau et Parlebas) et de l'autre côté la valorisation de l'ancrage culturel sportif de l'EPS (Vivès et les articles d'enseignants qui continuent à enseigner les APS) ?

3.9. Les changements de composition du GTD sont révélateurs de quelles hésitations, sur quelle orientation ils ont été décidés, selon quelles procédures ils se sont opérés. N'ont-ils pas renforcé l'autorité des membres qui y ont siégé en permanence ?

4. Cadre politique général : 1968-1998

Essayer de comprendre comment s'est faite l'évolution des textes de l'EPS pendant ces trente dernières années oblige à revenir sur les événements marquants touchant le système scolaire et rappeler les problématiques générales qui ont jalonné les débats. Il est, sans aucun doute, difficile de trouver comment les textes de l'EPS ont été marqués par les évolutions du système scolaire et les débats qui ont ponctué son histoire, tant notre discipline a une trajectoire autonome ; mais ce travail reste à faire. Ces quelques notes ne sont qu'une ébauche.

4.1. Approche institutionnelle

1968 - Mouvement général de protestation, revendication, révolte :

Caractère massif et brutal du mouvement (étudiant, ouvrier) pour plus de justice sociale, droit à l'éducation et à la culture, plus de responsabilité partagée, pour le droit à l'initiative individuelle et locale, plus "d'ouverture de l'école sur la vie", plus de transparence dans les rouages de prise de décision.

L'expression personnelle trouve sa place et l'individu revendique sa liberté de choix. La tolérance épouse les formes d'une permissivité (sexuelle entre autre) qui ébranle les fondements moraux de la société et les tabous relatifs au corps.

Le tiers-temps pédagogique à l'école élémentaire, fait une place au langage corporel à côté des langages maternel et mathématique.

1975 - Réforme Haby :

En 7 ans, le pouvoir politique a eu le temps de se reprendre et de digérer en partie seulement le mouvement de 1968. Le défi est le suivant : comment tenir compte des principales revendications et ne pas lâcher sur les fondements sélectifs du système éducatif.

Loi du 11 juillet 1975 relative à l'éducation : dans les collèges (CES) créés en 1963 : suppressions des filières, formation pour tous dans le premier cycle du second degré. (massification du 2° degré), scolarisation précoce en maternelle, soutien des élèves en difficulté, autonomie des établissement en matière pédagogique, contrôle continu dans l'évaluation.

Interprétation syndicale : comment former des cadres dont l'économie a besoin sans ouvrir les possibilités à tous (ce qui entraînerait des bouleversements impensables : finances, structures, fonctionnement, mentalités). C'est une réforme au plus juste tolérable pour la plupart.

1977-1981 - Ministère Beullac :

Le ministre applique la réforme Haby avec quelques variantes : mise en avant de la notion de projet et de liberté pédagogique mais à la marge de l'enseignement traditionnel. Exemple : les PACTE, les 10%...

1981-1984 - Ministère Savary :

La réforme porte la marque des expérimentations dans le collèges (Legrand "Pour un collège démocratique") avec comme fond théorique : la notion d'activité de l'élève et de construction active des savoirs, la notion de projet d'établissement et de projet de l'élève, l'interdisciplinarité.

Par ailleurs, l'effort porte sur l'enseignement technologique, sur le soutien aux élèves en difficulté (création des ZEP et réseau des classes d'adaptation).

1984-1986 - Ministère Chevènement. Le choc !

Sa déclaration d'intention suscite un torrent de commentaires : "on en revient à l'école de papa", "le retour des blouses grises", "une véritable révolution", "le retour à l'ordre", "on joue l'instruction contre l'éducation", "virage à 180°", etc...

Les nouveaux programmes pour l'école, affichent les ambitions d'une école "républicaine" fondée sur les savoirs, la discipline et l'effort : priorité à l'acquisition des connaissances de base, rétablir les contrôles terminaux nationaux (brevet), rétablir les devoirs écrits à la maison, abandon des activités d'éveil. Le ministre propose comme objectif national : 80% d'une classe d'âge au bac.

Décembre 1985 : loi de programmation sur l'enseignement technique, instauration des bacs professionnels et travail sur la relation école-entreprise.

Frédérick Gaussen. Journal Le Monde (mai 1985). "Si son impact est si fort au sein de la gauche enseignante, c'est aussi qu'il met à nu les contradictions, un moment en sommeil, pour les besoins de l'union politique entre les deux sensibilités qui la composent : celle rationaliste et encyclopédique issue de la philosophie des lumières transmise par Jules Ferry et la III° république et qu'incarne de façon caricaturale l'actuel Ministre de l'EN ; et celle spontanéiste et libertaire, issue de Rousseau qui eut ses grandes heures dans la foulée de mai 68 et influença la pédagogie active, en faveur dans le Ministère Savary. "

Magazine "L'Education" supplément du n°38, 29-9-1983. Retour à l'essentiel : " En bien des domaines, on est allé trop vite et trop loin...Comme un glissement progressif vers la facilité...Nous avons trop eu à connaître les engouements de l'éphémère et de la pacotille. De scintillants instruments méthodologiques et techniques ont à leur insu favorisé la diffusion de l'illusion... et le retour de l'usage de la raison et de l'effort. En tous domaines, les étapes sont éludées plutôt que franchies, mal et trop vite, démultipliant les facettes de l'illusoire et du factice..."

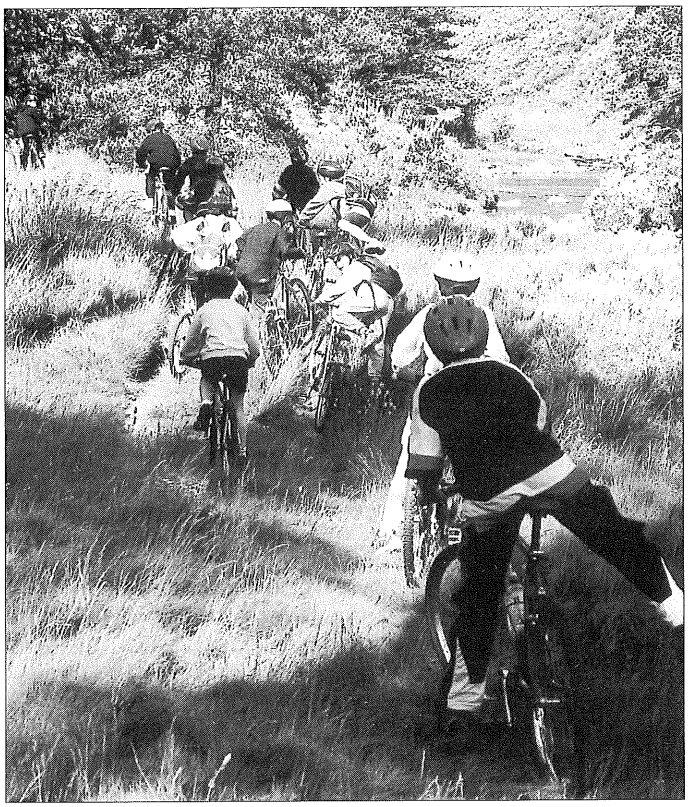

1986 - Ministère Monory. Ministère de transition :

1988 - Ministère Jospin :

Déclaration d'intention : aucune sortie du système scolaire sans qualification (CAP,BEP,Bac = 80%)

1989 : loi d'orientation pour l'éducation : notion de projet de l'élève, mettre l'élève au centre du système éducatif, liaison école-partenaires extérieurs : entreprise, associations, collectivités locales...

Novembre 1990 : poussée lycéenne : marche nationale pour l'éducation (300 000 à Paris).

1992 - Ministère Lang, de transition.

1994 - Ministère Bayrou :

(Nouveau contrat pour l'école : "ni séisme, ni grande réforme").

Le ministre prend une série de mesures sur le fonctionnement des établissements en proie à des difficultés croissantes (échecs scolaires, violences, déprédations), mesures relatives à l'animation, relatives à la sécurité : fermeture des établissements (en faire des sanctuaires) surveillance accrue, collaboration école-police-justice, relative à la répression. Il cantonne ses propositions à ce qui se passe hors de la classe. Les pratiques enseignantes ne sont pas concernées. Il se heurte à deux mouvements de protestation d'ampleur nationale : les lycéens contre le CIP et les étudiants contre la réforme de l'accès aux IUP.

1997 - Ministère Allègre, c'est l'actualité en train de se faire...

4.2. Approche quantitative de l'évolution scolaire sous la V° République.

Extraits de "La Cinquième" de JM Colombani, G.Elgey, Edition Fayard :

"L'unification du secondaire et la démocratisation de son accès constituent un véritable choc qui va ébranler tout l'univers scolaire en France, entraînant une massification accrue et un bouleversement du travail des professeurs. Le nombre des élèves dans le premier cycle du secondaire passe de 1,9 million en 1959 à 2,8 millions en 1969 , puis à 3,2 millions en 1997. Dans le second cycle, la progression est encore plus fulgurante : de 150 000 élèves en 1950, les effectifs passent à près de 2 millions en 1997 (y compris le second cycle professionnel).

Dans le premier degré les effectifs évoluent de 6 millions en 1960, à 4,6 millions en 1979 puis 3,9 millions en 1997.

En maternelles, les effectifs plafonnent à 2,5 millions en 1997 (2,6 millions en 1979)...

Les effets de la démocratisation du système scolaire affectent principalement le collège unique.

Parallèlement à cette croissance du système éducatif, ses structures changent mais le contenu des programmes et les méthodes pédagogiques restent à peu près les mêmes...."

4.3. L'EPS est-elle concernée par ce mouvement général qui concerne le système éducatif dans sa globalité ? Comment problématiser ce qu'on appelle aujourd'hui la crise du système scolaire ?

- Les finalités de l'école.

Bernard Charlot dans une interview au journal "Regard" (3) constate que dans l'école, le rapport au savoir est instrumentalisé : on va à l'école pour avoir un diplôme, on veut un diplôme pour avoir un métier... L'école est coincée entre apprendre et avoir un métier. Disons tout de suite que dans cette perspective, l'EPS n'a que peu de place. De ce point de vue, l'EPS est une discipline à part, en marge de la logique scolaire dominante. Mais Charlot poursuit : la mission de l'école est détournée par l'ampleur de la crise sociale et le développement du chômage. Peut-on aider l'école à opérer cette révolution où la culture et le plaisir d'apprendre redonneraient sens au travail scolaire ? Une culture de l'inutile, une culture pour soi, une culture de l'humain. Dans cette perspective l'EPS a une carte importante à jouer mais à contre courant de l'opinion générale (sauf les élèves) qui raisonne l'école dans une optique immédiatement utilitariste.

Paradoxalement, c'est au moment où le ministère donne plus d'importance à l'EPS dans les horaires (4° heure en 6°) qu'il lui assigne des objectifs (discipline de socialisation) qui la dénaturent en tant que discipline d'enseignement.

- La démocratisation de l'école : l'élitisme sélectif et la promotion de tous.

Les débats sur l'école sont marqués par deux positions extrêmes l'une maintenant la tradition élitiste de l'école secondaire française au nom de l'excellence des formations et l'autre marquée par l'utopie égalitaire qui veut offrir une chance égale pour tous.

Comment l'EPS pouvait-elle échapper à ce débat qui touche à la gestion de toutes les hétérogénéités y compris garçons-filles ? Comment l'EPS a-t-elle tant tardé à reconnaître l'existence de l'échec scolaire en son sein ?

- Les fausses alternatives : la pédagogie contre la didactique, l'éducation contre l'instruction, les méthodes contre les contenus etc...

L'épisode Chevènement a été un temps fort de la polémique qui a relayé des écrits provocateurs comme celui de Milner (l'échec scolaire ? J'ai toujours considéré qu'il était nécessaire" in "De l'école" chez Fayard). Mais la polémique qui oppose les contenus aux méthodes se prolongera jusqu'à ces dernières années avec des articles comme ceux de D.Sallenave et de Ph.Meirieu dans "Le Monde" et le dernier ouvrage de Ph. Meirieu "Lettre à mes amis politiques...".

Le paravent de la pédagogie est-il le cache-misère d'une politique qui ne veut pas s'attaquer vraiment à l'échec scolaire ? *" Le libéralisme ferait ses ravages sans entraves hors les murs et l'école dotée de la juste pédagogie suivrait son chemin de lumière ? Qui peut croire à ce conte de fées ?"* S. Joshua

L'EPS n'échappe pas à ce débat général qui montre le désarroi de beaucoup devant les manifestations de plus en plus brutales de la crise. Mais le débat se focalise sur certains points chauds de la discipline qui ont des racines dans son histoire : le rapport de la discipline aux pratiques sociales et son rapport à la technique. D'autre part, la tentation est grande d'instrumentaliser l'EPS dans un contexte de tension sociale dans les établissements.

- Centration sur l'enfant ou centration sur l'élève.

Sous le couvert d'une générosité démocratique, la confusion est entretenue entre l'enfant et l'élève car le fait nouveau qu'a introduit la massification est que dorénavant l'enfant à l'école a besoin d'apprendre son "métier d'élève". Cette nouvelle problématique réintroduit les vieilles préoccupations pédagogiques de la motivation mais dans les termes nouveaux de "sens des apprentissages".

Très sensible au rapport vivant avec les élèves et au rapport avec les pratiques sociales, l'EPS se situera de façon originale dans ce débat mais ce ne sera pas sans contradictions internes.

- Remise en question de la nature des savoirs.

La rénovation des contenus (beaucoup plus exigeants dans toutes les disciplines), comme celle du rapport de l'élève au savoir (construction active), conditions de la lutte contre l'échec scolaire, entraînent des confusions et tardent à pénétrer les pratiques enseignantes.

En EPS, la recherche de l'unité de la discipline, et le contenu d'une "éducation transversale" alimentent les débats au sein du GTD.

En conclusion, l'évolution du système scolaire pendant cette période de trente ans, n'est pas que quantitative mais principalement qualitative. *" C'est bien la nature de l'activité qui est en cause et la trop grande faiblesse des moments où une véritable mobilisation de la pensée est permise, étayée et encadrée. Comment éliminer toute réflexion sur la nature des modes de travail intellectuels que l'enseignement secondaire présuppose trop souvent sans s'attaquer explicitement à les faire acquérir à ceux qui n'en sont pas dotés dans leur milieu familial ? Question qui, si on accepte de se la poser jusqu'au bout ,oblige à reconsidérer la nature des contenus enseignés hors de toute défense du statu quo, mais aussi à l'encontre de toute logique de déscolarisation de l'école (4)".*

Devant le prix à payer pour animer une telle réforme, les ministères successifs n'ont pas cédé sur l'essentiel, guidés par des considérations économiques et politiques et ce malgré les poussées successives de revendications scolaires, renonçant même aujourd'hui à prendre en charge vraiment la démocratisation de l'école. ■

(1) La composition de la commission verticale en EPS présidé par A. Hébrard, publiée dans l'ouvrage *« EPS, réflexions et perspectives »* : Abbat, Barnier, Couturier, Denis, Doideau, Fotinos, Gence, Gerbod, Giana, Klein, Lemoine, Mace, Meillat, Merand, Morana, Pailhous, Parat, Parlebas, Picot, Pineau, Pommateau, Rouzies, Vandeveld, Vidali, Vigarello, Vincent, Volondat.

(2) Créteil insiste sur la prise en compte des jeunes tels qu'ils sont et non seulement tels qu'on voudrait qu'ils soient (échec scolaire et sens des apprentissages). Dijon travaille plus sur la structuration des contenus d'APS en règles et principes d'action. Nantes se démarque d'une EPS qui serait une pratique polyvalente des APS et propose une structuration des contenus disciplinaires transversaux en EPS à partir de principes généraux. Lyon travaille davantage sur les dimensions anthropologiques des APS (signification culturelle historique et sens des apprentissages) et sur les exigences didactiques des apprentissages fondamentaux en chacune d'elles, alimentant de ce fait la réflexion de l'académie de Créteil.

(3) Bernard Charlot. *Quand l'échec fait violence.* Regards, n° 44, mars 1999.

(4) Sammuel Joshua « Education, la tentation du renoncement ». *Le Monde*, 24 mars 99.